

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2018

Présents : Marie-Odile CARRET ; Isabelle MAINAND (Adjointe déléguée à la vie associative et à la famille) ; Chantal CRESPIY (Conseillère municipale et métropolitaine) ; Jean-François ROUSSOT (CARPA) ; Laurence TACHON (CARPA) ; Annie BRIFFARD (association La Passerelle) ; Monique DE SAINT JEAN (association des clubs de retraités de Caluire et Cuire) ; Evelyne CIVADE (Accueil des Villes de France) ; Hubert DIDIER (D.G.A. Proximité & Cadre de vie) ; Pascal DESFRAY (Responsable Opérationnel).

Excusés : Côme TOLLET (1^{er} adjoint) ; Robert THEVENOT (adjoint délégué aux déplacements et aux transports)

Table des matières

I - Bilan des ERP privés.....	2
1 - Origine de l'information.....	2
2 - Synthèse des données relatives à l'accessibilité des ERP privés.....	2
II - Le bilan du patrimoine de la Ville.....	3
1 - Rappel : l'Ad'Ap de Caluire et Cuire.....	3
2 - Réalisations 2017.....	3
Local communal 23 Montée des Forts.....	3
Square Niel.....	3
Centre social des berges du Rhône.....	3
Hôtel de ville.....	4
Stand de tir à l'arc.....	4
3 - Perspectives 2018.....	4
Local 41 Montée des Forts.....	4
Groupe scolaire Montessuy.....	4
Cimetière municipal.....	4
Églises de l'immaculée conception, Saint Clair & Saint Romain.....	4
École Élémentaire Pierre & Marie Curie & Crèche les Petits Mousnes.....	5
Réalisation de nombreuses études prévues en 2018.....	5
III - Questions diverses.....	5

Synthèse de la réunion

Cette réunion présente aux représentants des utilisateurs l'état d'avancement de la mise en accessibilité dans la Ville de Caluire et Cuire. En plus d'un bilan quantitatif relatif aux ERP privés, elle recense les actions menées par la Ville en faveur de l'accessibilité dans les bâtiments municipaux et les espaces publics dont elle est propriétaire durant l'année 2017 et fixe les perspectives pour l'année 2018.

Prochaine réunion : dernier trimestre 2018

Ordre du jour de la prochaine réunion : point 2018

I - BILAN DES ERP PRIVÉS

1 - Origine de l'information

Chaque Établissement Recevant du Public (ERP) doit se mettre en conformité avec la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour cela, il dépose

- une demande de dérogation de travaux,
- une attestation de conformité,
- un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui lui permet d'étaler les travaux de mise en conformité sur 3 à 9 ans, selon leur ampleur.

Les dossiers doivent être déposés en Mairie, avant d'être transmis en Préfecture, qui l'évaluera et donnera son avis. Ainsi, chaque commune peut recenser l'information relative à l'accessibilité sur son territoire qui passe par ses services et peut en assurer la transmission au public.

2 - Synthèse des données relatives à l'accessibilité des ERP privés

- 35 demandes d'Ad'Ap ont été déposées :
- 45 demandes de dérogation :
- 85 attestations de conformité.

NB : toutes les professions libérales ne disposent pas d'un local pour accueillir du public, ce qui doit conduire à pondérer ces chiffres, parfois faibles, de pourcentages de professionnels ayant pris en compte l'accessibilité.

II - LE BILAN DU PATRIMOINE DE LA VILLE

1 - Rappel : l'Ad'Ap de Caluire et Cuire

En octobre 2015, la Ville a déposé en Préfecture son Ad'Ap pour 51 ERP, pour un montant total de travaux estimé à environ 29 millions d'euros.

Le Préfet l'a approuvé par la décision DDT SBDA n° 2016-012512 du 26 janvier 2016.

Pour mémoire, l'Ad'Ap de la Ville se déroule sur 3 périodes de 3 ans au vu de l'ampleur du patrimoine à rénover et du coût induit. L'Ad'Ap a pris en compte un certain nombre de contraintes et d'objectifs pour le construire :

- construction d'un programme global d'entretien pluri-annuel du patrimoine bâti communal (et pas seulement mise en accessibilité)
- cohésion des chantiers et rationalisation des moyens
- programmation répartissant les travaux de manière équilibrée sur le territoire de la commune et par typologie d'ERP
- priorisation des équipements pouvant accueillir d'autres activités temporairement délocalisées
- échelonnement dans le temps des travaux d'envergure
- regroupement et rationalisation d'activités au sein d'équipements adaptés
- négociation avec les propriétaires ou syndic pour les locaux en location ou en copropriété
- demande de dérogation pour les sites en copropriété et où il y a disproportion manifeste entre le coût des travaux et les objectifs à atteindre.

2 - Réalisations 2017

Conformément à la procédure, la ville de Caluire et Cuire a transmis début 2017 au Préfet un premier état d'avancement de l'Ad'Ap à la fin de 2016, première année d'exercice.

Local communal 23 Montée des Forts

Il s'agit de la mise en conformité de l'intérieur du local communal mis à disposition des secouristes français Croix Blanche. La livraison a été faite en octobre 2017 . Reste à réaliser l'accessibilité extérieure qui sera prise en charge par LMH lors de la réhabilitation programmée.

Square Niel

Réaménagement de l'IOP et de l'aire de jeux avec traitement des sols et mise en accessibilité. La livraison s'est faite en avril 2017.

Centre social des berges du Rhône

Après restructuration et mise en conformité des locaux, transfert au 94 grande rue Saint Clair de la Maison de quartier et du centre social livré en 2017.

Hôtel de ville

Aménagement pour mise en accessibilité tous handicaps, livré en 2017

Reste à réaliser les aménagements extérieurs, à installer une signalétique adaptée et des bandes de guidage.

Stand de tir à l'arc

Création à terre des Lièvres du nouveau stand de tir à l'arc (IOP) accessible

Autres projets

Des études ou des travaux ont été engagés sur certains sites, sans toutefois que la réalisation soit aboutie et permette leur livraison.

3 - Perspectives 2018

Local 41 Montée des Forts

Le diagnostic a été complété.

Les travaux consistent en l'élargissement des portes et la modification de l'éclairage et sont programmés en 2018.

Groupe scolaire Montessuy

Les travaux sont programmés en 4 phases, pour un budget prévisionnel de 4,3 millions d'€.

Ils prévoient notamment l'installation d'ascenseurs, la mise aux normes des cheminements (rampes, portes, mains courantes) la sécurité et le contrôle des accès, l'éclairage, l'adaptation des sanitaires, à quoi s'ajoutent l'isolation, le câblage informatique et l'adaptation des équipements aux effectifs (restaurants scolaires) et la réalisation d'un gymnase.

La phase 2, achevée été 2017, concernait le déplacement de la maternelle dans le bâtiment mixte.

La maternelle sera livrée à la rentrée 2018.

Cimetière municipal

Il s'agit d'aménager des sanitaires accessibles et de normaliser les cheminements, (portes, grilles, ressauts) l'accès aux bornes d'eau. Travaux prévus en 2018-2019-2020.

Églises de l'immaculée conception, Saint Clair & Saint Romain

Il s'agit d'aménagements d'accessibilité (ascenseur, modifications de portes de sanitaires, de rampes d'accès, éclairages, mains courantes ...) études à engager pour réalisation en une seule opération.

École Élémentaire Pierre & Marie Curie & Crèche les Petits Mousses

Mise en accessibilité du terrain de sport de l'école élémentaire, création d'un sanitaire accessible et de stationnement PMR, études & travaux à réaliser en 2018.

Réalisation de nombreuses études prévues en 2018

Maternelle Pierre et Marie Curie, école Jules Verne, école Ampère, Maison du Combattant, Poissonnerie rue Jean Moulin, Mémorial Jean Moulin.

Étude de la mise en place de registres d'accessibilité réglementaires, la ville a envisagé de créer un registre unique consultable sur Internet.

III - QUESTIONS DIVERSES

- M. Roussot a demandé si la ville avait fait les formations obligatoires du personnel en situation d'accueil et des agents en charge des études et travaux (BE + CTM) ...

Réponse : Le plan de formation de la direction des ressources humaines va intégrer la formation du personnel visé (accueil du public et travaux- aménagement).

- M. Roussot demande si, comme doivent légalement faire les communes de + de 5 000 habitants, une liste électronique à jour des ERP accessibles à jour existe bien ?

Réponse : une liste est en cours de préparation, issue des dossiers qui ont transité par la Ville. Elle sera diffusée en même temps que le compte rendu de la CCA.

- M. Roussot demande s'il serait possible de rendre accessible les panneaux d'affichage réglementaire existants mais aussi de mettre tout l'affichage réglementaire sur le site internet de la ville ?

Réponse : la mise en accessibilité au titre d'une IOP de l'affichage réglementaire va être étudiée pour 2018, l'idée de mise en ligne d'un affichage également sur le site web de la ville va être proposée pour accord et puis la mise en service à étudier (créer une rubrique dédiée avec les différentes thématiques et une procédure pour que les services concernés mettent en ligne).

- Mme Crespy évoque le trafic autour des macarons handicapés

- M. Roussot indique que la PM de Lyon considère qu'il y a 30 à 35 % de faux macarons

Pour information les ASVP ne sont pas habilités à contrôler les macarons

PJ : liste des ERP identifiés sur Caluire.